

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2020

Séance du 17 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le mardi dix-sept novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

**Étaient présents** : Mmes JUBAULT Anne-Laure, RENAUX-MARÉCHAL Christine,  
MM DE CARVALHO Manuel, LOPEZ Alfredo, RODRIGUEZ Diego, ROUSSEL Éric et THÉPAULT Yves.

**Étai(en)t absent(s) excusé(s)** : GOVIN Philippe a donné pouvoir Alfredo LOPEZ  
CEULEMANS Cédric a donné à Éric ROUSSEL  
HABERT Henri a donné pouvoir à Christine RENAUX-MARÉCHAL

**Étaient absents** : NÉAU Aurélie

*M. ROUSSEL Éric a été élu secrétaire de séance.*

*Séance du 17/11/2020 – convocation du 12/11/2020*

Présentation de l'ASC par Daniel Préville

Madame le Maire demande au Conseil l'ajout d'une délibération concernant la création du poste de secrétaire de mairie à l'ordre du jour.

## **I – Transfert de compétence PLUI : REPORTÉ**

Mme Le maire informe le Conseil que cette décision est reportée car elle doit intervenir dans les trois mois précédents le transfert, or suite à la prolongation de l'état d'urgence la mairie a été informée par mail en date du 17/11 que le transfert est reporté au 1<sup>er</sup> juillet 2021. La décision devra donc intervenir entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.

## **II – Transfert d'une partie des pouvoirs de police du Maire**

Madame le Maire informe le conseil qu'un transfert automatique d'une partie des pouvoirs de police du Maire au président de l'EPCI est prévu par l'article 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce transfert concerne les compétences suivantes : L'assainissement, La collecte des déchets ménagers, Gens du voyage, L'habitat ;

Le transfert de ces pouvoirs est prévu de façon automatique à compter du 9 Janvier 2021, cependant il est possible pour la commune de s'y opposer.

Il est rappelé au Conseil que l'agglomération de Dreux est déjà en charge des compétences assainissement, déchets, réalisation des aires d'accueil des gens du voyage et habitat. Par conséquent ce transfert ne serait qu'un complément des compétences que l'EPCI a déjà à sa charge.

Il est demandé au Conseil de délibérer sur le transfert des pouvoirs de police précités.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve le transfert des pouvoirs de police concernant l'assainissement, la collecte des déchets ménagers, les gens du voyage et l'habitat.

## **VII – Création du poste de secrétaire de mairie**

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu de sa réunion du 7 octobre 2020 avec M. Maxime Regnault du Centre de Gestion d'Eure et Loir, dans le cadre de sa mission d'aide au recrutement d'une secrétaire de mairie :

Le temps de travail de la secrétaire était de 17h semaines depuis des années. Le poste avait été ramené en mai dernier à 12h, pour permettre l'embauche de Mme Dionisio. Aujourd'hui, compte tenu des besoins actuels il est proposé d'ouvrir un poste de secrétaire de mairie à 15h semaine.

Pour lancer le recrutement il est proposé d'ouvrir plusieurs grades pour ce poste, à savoir :

Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe, Rédacteur, Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe, Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe

Le Conseil Municipal **approuve l'ouverture du poste aux grades citées à l'unanimité.**

### **III – Demandes de subventions**

Madame le Maire informe le conseil que plusieurs demandes de subventions ont été reçu en mairie, émanant de différentes associations.

**ASC** : au préalable au Conseil Municipal, M. Daniel Préville président de l'Association Sportive et Culturelle de Mézières-en-Drouais a présenté l'association et ses différents champs d'action. Aussi, il a fait part des difficultés que rencontre l'association du fait de la crise sanitaire actuelle : la totalité du personnel en chômage partiel ou en arrêt maladie pour garde d'enfants, l'annulation de toutes les actions du 16 mars au 11 mai dernier, l'absence de recettes famille sur cette période, en parallèle l'association a dû assumer les frais afférents aux 32 salariés. Compte tenu de tous ces éléments une perte d'exploitation nette sur la période de 43 640€ est constatée.

L'ASC avait fait part de ces difficultés à M. le Sous-Préfet et aux sept mairie partenaires lors d'une audio conférence, et les sept communes s'étaient engagées à aider l'association. Par courrier en date du 16/09/2020 M. Préville avait renouvelé la demande de subvention exceptionnelle au prorata de l'utilisation des services de l'ASC par les administrés de chacune des communes : Charpont 6 741 €, Ecluzelles 1 229€, Luray 13 377€, Marville Moutiers Brulé 3 570€, Mézières en drouais 4 643€, Ouerre 1 775€, Sainte-Gemme-Moronval 12 299€.

Après en avoir longuement discuté **l'ensemble du Conseil Municipal approuve à 6 voix pour et 4 contre** l'accord de la subvention exceptionnel à hauteur de 1 229€ à l'ASC, principalement pour préserver les activités périscolaires et sportives. Il est noté que beaucoup d'activités concernent des habitants extérieurs aux sept communes partenaires et que les communes de résidence de ces administrés ne sont pas sollicitées. Cette subvention est strictement exceptionnelle compte tenu du contexte sanitaire.

**La Fondation du Patrimoine** : par mail en date du 11.09 dernier la fondation nous a proposé d'adhérer à leur association qui représente un engagement fort au profit du territoire et sur laquelle nous allons nous appuyer pour les travaux de l'Eglise. Etant une commune de moins de 500 habitants, la cotisation s'élève à 55€ par an. **A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.**

**AMF - Téléthon** : par courrier en date du 20 octobre dernier l'AMF-Téléthon a fait part de l'organisation compliquée du téléthon prévu les 4 et 5 décembre 2020 compte tenu du contexte sanitaire. A ce titre ils demandent une subvention et la collecte des piles usagées. **A l'unanimité il a été décidé de ne pas verser de subvention en faveur de l'AMF Téléthon**, chacun le faisant déjà ou pouvant le faire à titre individuel.

**Fond d'aide aux jeunes du Conseil Départemental** : ce fond s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. **A l'unanimité il a été décidé de ne pas attribuer d'aide.**

**Fond de Solidarité pour le logement** : il s'adresse aux personnes et aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. **A l'unanimité il a été décidé de ne pas attribuer d'aide.**

**Prévention routière** : par courrier du 3 novembre 2020, l'association a fait une demande de subvention de 202€ dans le but de pérenniser ses actions de sensibilisation en 2021 dont le but est de sauver des vies. **A l'unanimité il a été décidé de ne pas attribuer d'aide.**

**Les aveugles de France** : par courrier en date du 12 octobre 2020, l'association a fait une demande de subvention pour offrir toujours plus de services pour aider les mal voyants à devenir plus autonomes. **A l'unanimité il a été décidé de ne pas attribuer d'aide.**

#### **IV – Décision Modificative budgétaire n°1**

Madame le Maire informe le conseil que des frais inhérents aux diverses publications lié à la mise en œuvre du PLU sur la commune ont engendrés un dépassement des crédits ouverts au chapitre 20 de la section d'investissement.

Madame le Maire propose donc les modifications suivantes au BP 2020 :

- Dép Inv	cpte 202	+ 1046.92 €
- Dép Inv	cpte 20 (dépenses imprévus)	- 1046.92 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent la décision modificative au BP 2020 telle que présentée ci-dessus.

#### **V – Correction de la délibération du BP 2020**

Madame le Maire informe le Conseil qu'une erreur de frappe s'est glissée dans la délibération 27-JUIN20 du vote du BP2020.

En effet il apparait que la délibération stipule un équilibre de la section d'investissement pour un montant de 34 827,86 €, hors l'équilibre est à 34 827,48€

Le montant de concernant la section de fonctionnement reste inchangé.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver la modification suivante de la délibération 27-JUIN20 :

La Section d'Investissement est équilibrée à 34 827 ,48 €  
La Section de Fonctionnement est équilibrée à 173 634,87 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la correction du montant de la section d'investissement pour le BP 2020.

#### **VI – Amortissement de la subvention à l'ASC**

Madame le maire rappelle que les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants, sont tenus d'amortir les subventions d'équipement versées à un tiers. Elle précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Madame le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Les subventions d'équipement versées, sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Dans le cadre de la subvention à l'ASC, le montant est de 611,35€, l'objectif étant un achat immobilier. Compte tenu du montant de cette subvention il est proposé au Conseil d'amortir cette dépense sur une durée de 5ans, soit 122,27€ par an. Cet amortissement débutera en 2021, année suivant l'année de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité l'amortissement de la subvention de l'ASC

pour une durée de 5ans.

## **VIII – Compte rendu Commission Fêtes et Cérémonies**

M. Roussel fait part de la réunion de la commission fêtes et cérémonies du mardi 10 novembre. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, il a été décidé que le repas des anciens ne pourra malheureusement par avoir lieu. La commission a décidé d'offrir des paniers garnis aux habitants de plus de 65ans.

Pour les mêmes raisons, le Noël des enfants ne sera pas organisé en mairie comme chaque année, mais la commande au Père Noël est maintenue et les cadeaux seront distribués aux enfants à domicile.

Aussi, la cérémonie des vœux est annulée pour les mêmes raisons.

## **IX – Point travaux (assainissement et pont)**

### **Assainissement :**

Madame le maire remercie tous les membres du conseil municipal présents à la réunion publique du 13 octobre dernier à Charpont qui ont posé de nombreuses questions pertinentes. Suite à cette réunion de nouvelles conventions ont pu être adressées et les devis détaillés sont adressés sur simple demande au cabinet Verdi.

L'avancement est conforme au calendrier prévu.

Le bornage des 4 terrains de la salle des fêtes, et le piquetage ont été effectués permettant la pose des 4 vannes.

De même une vanne a été posée 10 mètres en retrait de la limite de propriété pour l'éventuel futur salle des fêtes.

Le raccordement électrique du poste de refoulement est effectué.

### **Le pont :**

Le planning prévisionnel est respecté : la dalle a été coulée soit 70m<sup>3</sup> de béton et a nécessité 11 toupies. Les travaux d'étanchéité sont presque terminés. Les garde-corps ont été commandés par le Conseil Départemental. Les travaux de mise en place des réseaux gaz, assainissement et éclairage public, sous trottoir côté Charpont, devraient commencer courant de semaine prochaine.

A NOTER : La RD929 sera fermée mercredi 25 Novembre pour réaliser le passage du réseau assainissement au droit du pont. Seuls les transports scolaires pourront circuler.

## **X – Questions diverses**

Commission Agglo : suite au conseil communautaire du 2 novembre 2020, lors duquel M. Le Sous-Préfet nous a rappelé la nécessité de la continuité des services publics, les commissions de l'Agglo redémarrent, mais compte tenu de la crise sanitaire elles se réuniront dans des lieux différents permettant la distanciation nécessaire (Atelier à spectacle, grande salle des fêtes...). Ainsi les commission EAU-GEMAPI, déchets, tourisme, développement économique, sport et culture, auront lieu prochainement.

Plan de relance DSIL : Suite à la mise en place du plan de relance par l'État, une demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local avait été déposée le 24 septembre dernier concernant l'étalement complémentaire pour la sécurisation du clocher. Cette subvention s'élevait à 4666€. Les services de la sous-préfecture de Dreux ont contacté Mme le Maire ce 17 novembre 2020 pour malheureusement lui annoncer que l'enveloppe plan de relance DSIL 2020 n'était pas suffisante pour les nombreux projets présentés. Par conséquent, le dossier de la commune n'est pas accepté sur 2020 mais sera prioritaire en 2021.

Terrains communaux à bâtir : Mme le Maire informe le conseil qu'elle a pris contact avec la société Saedel, Société d'Aménagement de l'Équipement du Département de l'Eure et Loir. Elle a rendez-vous ce jeudi 26 novembre 2020 avec M. Moreau pour réfléchir quant à l'aménagement de ces 4 terrains à bâtir.

Recensement : le recensement de la population aura lieu entre le 21 janvier et le 20 février 2021. Mme le Maire rappelle que le recensement de la population est une opération distincte des services de la mairie, et que les informations ainsi collectées sont confidentielles et directement adressés à l'INSEE. Les habitants pourront effectuer leur recensement directement sur internet. Les documents relatifs aux démarches de recensements seront déposés dans les boîtes aux lettres par l'agent recenseur début janvier 2021.

Covid-19 : Francesca Bormioli des Écuries du Moulin a pris contact avec la commune car elle est à la recherche de parcelles à faucher. Mme Le maire et Francesca Bormioli ont adressé un mail à toutes les communes de l'agglomération en ce sens. Un dossier provenant du Sénat recensant toutes les aides à destination des entreprises a été adressé aux communes, celui-ci est consultable sur le site internet [www.ecluzelles.fr](http://www.ecluzelles.fr).

La séance est levée à 22h15.